

Focus : Les cryptomonnaies et le droit de la famille

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public concerné

Notaire et collaborateurs pratiquant le droit patrimonial de la famille (régimes matrimoniaux, successions et libéralités), le droit des personnes vulnérables et la gestion de patrimoine

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appréhender la nature juridique des cryptomonnaies
- Appréhender les conséquences de leur qualification en droit de la famille
- Maîtriser leur transmission à titre gratuit

Contenu

La nature juridique discutée des cryptomonnaies

- Il ne s'agit pas d'une monnaie
- Il s'agit d'un bien fongible et consommable

Les conséquences en droit des sociétés et en droit des biens

- L'apport de cryptomonnaies à une société
- Le démembrement de propriété appliqué aux cryptomonnaies

La transmission à titre gratuit de cryptomonnaies

- Par donation et donation-partage
- Par la mort (rôle et intérêt du testament)

La gestion des cryptomonnaies

- En cas d'incapacité de l'investisseur
- Pour le compte des héritiers après le décès de l'investisseur (clause de tiers administrateur et mandat à effet posthume)

Quelques propos de fiscalité

Prérequis

Aucun prérequis exigé, il est conseillé d'avoir de bonnes connaissances en droit patrimonial de la famille pour suivre plus confortablement la formation. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION BORDEAUX** : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76– Fax : +33 5 56 48 24 97– Courriel : bordeaux@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

